



Compte rendu de la réunion inter-réseaux du 9 septembre 2014

Participants

La réunion, organisée dans l'urgence, a rassemblé 34 participants représentant 26 réseaux. En outre, 25 autres réseaux nationaux n'étaient pas présents mais souhaitent participer au mouvement, qui au total rassemble 51 réseaux nationaux à ce jour.

Présents

AMI (association nationale de défense des malades, invalides et handicapés)
Appel des Appels
Arc en Ciel Théâtre réseau national
CAC (collectif des associations citoyennes)
CIDEFE (centre de formation des élus progressistes et républicains)
CNLAPS (comité national de liaison des associations de préventions spécialisées)
CNLRQ (comité national de liaison des régies de quartier)
Culture et Liberté
DAL (droit au logement)
Fédération des Centres sociaux de Paris
Fédération Initiatives des Femmes Africaines France et d'Europe
FNATH (fédération nationale des accidentés de la vie et handicapés)
FRAAP (fédération des revues et des associations d'artistes plasticiens)
ICEM - pédagogie Freinet
La Vie Nouvelle
La ligue des droits de l'homme
Le Planning familial
Le Refuge association nationale
MIDAF (asso de solidarité internationale Rennes)
MNCP (mouvement national des chômeurs et précaires)
MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)
MRJC (mouvement rural de la jeunesse chrétienne)
Peuple et Culture
SEP-UNSA (syndicat UNSA de l'éducation populaire)
UFISC (union fédérative des structures culturelles)
UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux)

Excusés

AAAP (association des amis d'Accueil Paysan)
ACEPP (association des collectifs enfants, parents, professionnels)
Advocacy Paris
ANPAEJ (association nationale des points d'accueil et d'écoute jeunes)
Artisans du Monde
ATTAC France
CMJCF (confédération des MJC de France)
CMR (chrétiens Monde Rural)
CNFR (confédération nationale des Foyers Ruraux)
Confédération syndicale des familles)
CRID (centre de recherche et d'info pour le développt)
Culture du Cœur
FEDELIMA (fédération des musiques actuelles)
Fédération des centres sociaux
Fédération des écoles de parents
FFMJC (fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture)
Fondation Copernic
Fondation Sciences citoyennes
France Terre d'Asile
MRES (maison régionale de l'environnement et des solidarités, Lille)
OPALE (accompagnement des asso culturelles)
RECIT (réseau national des écoles de citoyens)
Réseau Féministe « Ruptures »
RITIMO (réseau d'information, outils initiatives pour un monde solidaire)
UNADEL (Union national des acteurs et des structures de développement local)

Le collectif des associations citoyennes a pris l'initiative de cette réunion car il s'inquiète des conséquences des restrictions budgétaires et de la réforme territoriale. Le travail d'analyse fait au cours de l'été laisse présager une dégradation sans précédent du tissu associatif. Cette réunion a pour but de donner quelques informations complémentaires (par rapport aux documents envoyés), et de demander à chacun des réseaux présents de dire quels problèmes il rencontre dès aujourd'hui, quelles perceptions ont les associations de la situation à venir et quelles actions envisager. Ce document fait la synthèse des informations échangées.

Des difficultés actuelles déjà grandes

Une politique systématique de réduction des financements publics

La plupart des réseaux a fait état de difficultés qui s'aggravent tant au niveau de la tête de réseau que des fédérations ou des associations locales. La plupart fait face à une politique systématique de réduction des financements publics de l'État, engagée depuis 2010 ou 2012. Mais pour certains les restrictions budgétaires ont commencé depuis près de 10 ans avec la fin des mises à disposition. Selon les ministères, la réduction peut être parfois très forte (- 60 à -75 % au cours des trois dernières années) ou encore limitée à 10 % par an¹. Les services de l'État préviennent les réseaux qu'il va y avoir une accélération des baisses de financements d'ici 2017. Certains fonctionnaires laissent entendre qu'ils sont en désaccord avec ces orientations.

La réduction des financements des collectivités commence également à se faire sentir. Elle entraîne des réactions en chaîne. Par exemple les crèches parentales voient les financements de la CAF se réduire parce que le Département ne paye plus son quota.

Les difficultés sont nombreuses sur le terrain : sur les 33 centres sociaux de la capitale, 10 sont en difficulté lourde. Sur 140 régies de quartier, 20 connaissent de grandes difficultés économiques. Chaque année Culture et Liberté voit l'une de ses associations déposer le bilan. Les Foyers ruraux voient disparaître une fédération par an, alors que les petits foyers ruraux sans personnel permanent résistent mieux. Au sein des 73 associations départementales du Planning familial, les choses se dégradent depuis deux ans. Cela se traduit par des licenciements, qui se répercutent sur la qualité de l'aide aux personnes, alors que le Planning joue un rôle essentiel pour le droit des femmes.

En Seine-Saint-Denis, des communes passées à droite ont une volonté délibérée de rompre le lien social, de casser le tissu associatif et de remettre en cause les actions engagées (par ex. au Blanc-Mesnil).

Face à cette évolution, certains ont fait le tour des fondations pour diversifier leurs financements. Mais celles-ci, notamment les fondations d'entreprise, se situent dans une logique de concurrence et posent souvent des conditions qui mettent le projet associatif au service des objectifs propres de la fondation.

Les appels d'offres et la concurrence entre associations

Ces difficultés sont également liées à la concurrence entre associations. Les associations moyennes perdent de nombreux appels d'offres face à des associations plus importantes ou à des structures privées. De grands réseaux associatifs qui voient leurs financements publics se réduire, multiplient les réponses aux appels d'offres. Par exemple certains grands réseaux associatifs se positionnent sur des crèches parentales au détriment de petites associations locales de crèches parentales implantées depuis longtemps dans les territoires.

Une injonction à la concentration

Plusieurs réseaux sont soumis à un discours de type « il faut se réorganiser », alors qu'ils ont d'abord besoin de pouvoir répondre aux besoins sur les territoires. On demande au Planning familial de se regrouper en inter-associations, par exemple avec les organisations de lutte contre le Sida, alors que cela n'a pas de sens car les objectifs sont différents. Les crèches parentales sont invitées à se regrouper par deux ou trois crèches de villes différentes, alors que cela accroît les coûts et méconnaît totalement l'importance de la démocratie interne et de l'ancrage local. Dans le domaine médico-social, des « appels à projets » (appels d'offres déguisés) obligent à faire une gestion par les coûts au détriment de la qualité du travail. Ces injonctions émanent de services qui ignorent délibérément la dimension associative des actions et semblent appliquer des recettes toutes faites issues du « new public management ».

Le bénévolat suppléé de plus en plus difficilement

Le bénévolat suppléé en partie à la réduction des moyens, mais de plus en plus difficilement. Les cotisations s'amenuisent avec la baisse du pouvoir d'achat qui touche l'ensemble des adhérents. Cela se fait sentir aussi dans certaines structures socioculturelles, où le volume des participations financières des usagers aux activités est en baisse.

¹ La suppression de la ligne budgétaire d'animation rurale du ministère de l'agriculture laisse deviner ce que pourrait être le sort des têtes de réseaux : la fédération nationale des foyers ruraux s'est vue brutalement privée, en 2006, de 500 000 € de subventions, et le nombre de permanents du siège est passé de 25 à 5.

Des restrictions budgétaires d'une ampleur inédite

Le collectif a évalué au cours de l'été la portée des nouvelles mesures de restrictions budgétaires annoncées en avril dernier. Comme on le sait, le gouvernement a décidé de diminuer de 50 milliards le niveau des dépenses publiques entre 2015 à 2017². Les collectivités, qui assurent aujourd'hui 57 % des financements publics, vont être les premières touchées.

Il est important de remarquer que ce plan n'est pas encore en application. Les difficultés présentes des associations résultent des décisions antérieures de gel du montant des financements. Les difficultés vont donc apparaître crescendo à partir de 2015. C'est pourquoi il est très difficile de faire comprendre à de nombreuses associations l'ampleur des problèmes qu'elles vont rencontrer. De plus, l'impact sera très différent selon les activités associatives, car la part des financements publics est très différente, passant de 23 % pour le sport à 60 % pour l'action sociale.

En tenant compte de la diversité des situations, on peut prévoir une baisse progressive mais très importante du niveau des financements publics aux associations (qu'il s'agisse de subventions ou de commandes publiques) de 1,5 milliards en 2014, 5,2 en 2015, 9,20 en 2016 et 13,4 en 2017, soit un total de 29,2 milliards d'euros de moins en l'espace de quatre ans. C'est en ce sens qu'on peut parler d'étranglement !

Les réponses des associations sont multiples :

- certaines associations vont **davantage faire appel aux cotisations et à une augmentation du prix des prestations**. Cela équivaut à une marchandisation du secteur associatif, synonyme d'abandon d'une partie de leur utilité sociale et du sens de leur projet associatif ;
- certaines associations citoyennes vont commencer par se serrer la ceinture, avec un surtravail des salariés, une baisse de la qualité des relations humaines et des services, ainsi que la diminution du nombre d'actions. Mais ceci n'a qu'un temps, et la déstructuration du tissu associatif va conduire à de **nombreuses disparitions d'associations ou de licenciements** ; Le recours à des emplois aidés précaires (souvent à temps partiel) ne permettant pas de poursuivre les actions avec la même qualité.
- du fait de la privatisation de secteurs entiers de l'action publique, avec notamment l'instauration de « services au public » , certaines entreprises associatives se positionnent pour **devenir prestataires de services** . D'ores et déjà, les grands réseaux se font aujourd'hui une concurrence effrénée, notamment sur les rythmes scolaires.

Au-delà de ces adaptations, quelles incidences ce plan de rigueur va-t-il avoir sur les associations ? Sur ces bases, et en tenant compte des capacités de survie et marges de développement d'activités marchandes de certaines associations, une estimation globale moyenne des emplois menacés a été réalisée par le CAC. Ce sont 25 000 emplois qui seraient menacés en 2014, 65 000 en 2015, près de 80 000 en 2016 et 95 000 en 2017, soit un total de plus de 265 000 emplois ! **Ceci confirme l'existence d'un énorme plan social invisible sur tout le territoire.**

Cependant, **toutes les associations ne sont pas en danger**. Il existe des centaines de milliers d'associations et des millions de bénévoles qui agissent et développent une vie associative en comptant sur leurs propres forces, comme de nombreux groupes de jeunes, etc.

Ce qui est menacé, c'est la capacité des associations de contribuer à la démocratie, à l'intérêt général et au bien commun, dans un contexte où la notion de bien commun.

² . La dotation de l'État aux collectivités diminuera de 11 milliards, le budget de l'État de 18 milliards, l'assurance maladie de 10 milliards et la protection sociale de 11 milliards. Il apparaît aujourd'hui que l'objectif est de parvenir à une baisse permanente du niveau de l'action publique en exigeant des « efforts » (restrictions) comparables sur les différents budgets de l'action publique ((État, sécurité sociale, CAF, etc..).

La réforme territoriale aggrave la rigueur budgétaire

Le projet de loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » a été présenté en conseil des ministres au mois de juin, mais n'a pas encore été examiné par le Parlement³. Il s'agit d'un texte important, qui modifie en profondeur les règles du jeu en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de répartition des compétences (et en filigrane l'organisation territoriale des services de l'État).

Ce projet de loi éloigne le pouvoir du citoyen alors que les lois de décentralisation visaient à le rapprocher. Cette loi constitue une atteinte à la démocratie car elle vide de leur substance les lieux les plus proches du citoyen (commune, département) et confie l'essentiel des pouvoirs à quelques grands élus. L'obligation d'intercommunalités de grande taille n'a pas de sens pour les territoires ruraux (trois intercommunalités pour toute la Lozère). Plusieurs interventions ont montré le caractère fallacieux des justifications apportées (compétitivité des régions françaises par rapport aux régions allemandes, nombre d'élus, économies budgétaires) et combien ces décisions relèvent d'un incroyable bricolage.

Pour ce qui concerne plus directement la place des associations, **la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements conduit inmanquablement à l'instrumentalisation des actions associatives** dès lors qu'elles n'ont plus qu'un seul financeur. **L'absence de toute référence à la participation citoyenne constitue également un recul très important** pour les associations qui se voient privées de lieux de dialogue. Face à ces remises en cause du droit des associations, une série d'amendements ont été déposés par le « groupe Dinet »⁴ pour atténuer les conséquences de ces mesures. **Trois d'entre eux ont été élaborés par le CAC :**

- L'article 28 précise que la culture, le sport et le tourisme constituent des compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités. Le collectif a proposé un amendement pour étendre cette disposition à l'éducation populaire, à la défense des droits et au respect de l'environnement ;
- un autre amendement propose de définir un projet de territoire comme un projet global d'aménagement et de développement co-construit avec les acteurs du territoire⁵ (complémentaire d'un autre amendement visant à généraliser les conseils de développement) ;
- il a été proposé de créer un observatoire national des pratiques de la concertation et la participation, associant des représentants d'EPCI, de conseils de développement et d'associations engagés dans des démarches participatives.

En résumé, les participants estiment que la très forte aggravation des restrictions budgétaires et la réforme territoriale constituent une véritable remise en cause du modèle social et de la démocratie, qui se sont construits depuis deux siècles dans notre pays, pour aller vers une société beaucoup plus inégalitaire et atomisée. Nous sommes dans une phase de recomposition de l'action associative autour d'entreprises associatives⁶. La co-construction existe, mais elle se fait avec les entreprises. Le combat des associations pour s'y opposer rejoint un combat de toute la société.

³ Rappelons que fin 2012 le gouvernement avait annoncé trois lois de décentralisation. La première, portant sur les métropoles, a été votée en décembre 2013. La seconde était en préparation lorsque le président de la République a annoncé une réforme territoriale visant à réduire le nombre de régions et « simplifier le millefeuille administratif ». De ce fait, la seconde loi a été réécrite pour tenir compte des nouvelles orientations. Une loi supplémentaire est venue s'intercaler pour redéfinir le découpage régional, qui a fait l'objet d'un vote en première lecture au mois de juillet. On ne sait pas s'il y aura une troisième loi de décentralisation comme prévu.

⁴ Un groupe intérêt associatif a été constitué en 2013 par Michel Dinet, alors président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et vice-président de l'ADF, aujourd'hui décédé, pour introduire un volet participation citoyenne dans les lois de décentralisation. Le gouvernement a accepté de prendre en compte ces amendements, qui seront déposés par des parlementaires avec son accord. Les amendements ont été proposés par le CAC à ce groupe intérêt associatif, qui les a repris à son compte

⁵ Le projet de loi souhaite instaurer « des intercommunalités à l'échelle des bassins de vie, au service de projets de territoire », mais ne définit pas ce qu'un projet de territoire

⁶ Comme l'avait déjà dit Jean-Louis Laville au séminaire du CAC il y a un an

Quelle stratégie, quel programme d'action ?

La nécessité d'agir ensemble

Il y a aujourd'hui urgence à agir ensemble face à la déconstruction du modèle social qui s'accélère, dont l'action associative est l'une des composantes. Pour cela, beaucoup estiment qu'il faut constituer un front large, avec des organisations, des collectivités et des associations de tous bords pour développer une conscientisation qui n'en est qu'à ses débuts.

Vis-à-vis des coordinations associatives et des réseaux, chacun doit questionner largement toutes les organisations en leur demandant « qu'est-ce que vous en pensez, qu'allez-vous faire ? ». L'objectif est de travailler avec tous ceux qui partagent une même détermination sur des objectifs communs. **Nul ne peut agir seul et le CAC ne peut à lui seul espérer l'emporter.** Cette action commune doit rassembler dans un premier temps les associations, mais ce mouvement doit aussi rejoindre celui des collectivités, d'autres forces sociales, des métiers du secteur public, qui sont également remises en cause par les politiques d'austérité (cf. AMF).

Une action à long terme

Les associations sont engagées dans une bataille longue et difficile, pour laquelle il faut une stratégie à long terme. La qualité de notre argumentation est essentielle. Elle s'adresse à la fois aux associations, à l'opinion, aux élus, aux responsables politiques nationaux et aux instances européennes. Il faut montrer de façon concrète, en s'appuyant sur la vie associative, que la politique de restriction budgétaire conduit à une impasse.

La nécessité de créer un rapport de forces par la mobilisation

Les analyses ne suffisent pas et les associations doivent d'abord se mobiliser en comptant sur elles-mêmes. Leur passivité est synonyme d'acquiescement ou de découragement. Cette mobilisation doit être suffisamment large pour peser, ce qui signifie qu'il faut s'adresser à l'ensemble des associations et pas seulement aux associations les plus militantes.

Pour cela, il faut diffuser largement des analyses qui montrent les évolutions prévisibles afin que chacun puisse se positionner. Mais en même temps, il faut souligner que des centaines de milliers d'associations mènent sur le terrain des actions porteuses d'alternatives et construisent déjà les bases d'une société plus humaine. Certains commencent à se regrouper dans des collectifs locaux, à s'exprimer face aux remises en cause. C'est pourquoi la mobilisation doit être porteuse à la fois d'alerte et d'espoir.

Un immense travail d'information est nécessaire

La difficulté d'anticiper et d'expliquer les causes

Plusieurs intervenants ont souligné que beaucoup d'associations ne croient pas à l'imminence de ces bouleversements. Cela leur paraît trop gros et trop en rupture avec des modalités de travail en place depuis des décennies. Comme le souligne le CIDEFE, les élus ne sont pas plus conscients que les associations de cette évolution. Il est également très difficile vis-à-vis d'un certain nombre d'associations d'explicitier la portée globale du mouvement, car on se heurte à un rejet du politique et un refus de prendre en compte la dimension sociétale de l'action associative. Il est pourtant nécessaire de montrer que la politique associative est l'un des aspects d'une politique d'ensemble.

Quelle communication ?

Pour dépasser l'incrédulité, un immense travail d'information est nécessaire auprès de toutes les composantes du mouvement social (les élus, les syndicats, les associations et les citoyens), en s'appuyant sur des faits, des argumentaires précis et argumentés, en montrant que la vie quotidienne est menacée, en insistant sur le sens et la portée globale des actions associatives.

L'action auprès de la presse est déterminante. Des contacts sont déjà pris avec certains médias proches. Mais il faut aussi toucher la grande presse, la radio et la télévision, et également les journaux gratuits, en faisant feu de tout bois. Car l'information doit toucher l'ensemble des citoyens et pas seulement les convaincus.

Pour cela, il est essentiel de **disposer rapidement de plusieurs outils** :

- des documents précis et argumentés, comme le CAC en a fourni au cours des dernières semaines,
- des documents synthétiques en plusieurs formats, du « quatre pages » au tract, qui permettent d'informer beaucoup plus largement les associations et les citoyens ;
- des exemples concrets ;
- des analyses sectorielles permettant de préciser l'approche globale. C'est pourquoi il est demandé à chaque réseau de préciser l'analyse pour son secteur (voir plus loin) ;
- des images et des vidéos.

En effet, les supports de communication sont très importants. Il serait très utile d'imaginer des moyens de communication plus interactifs, qui rendent chacun acteur, avec une démultiplication locale. Il est également nécessaire de se demander de quoi ont besoin les journalistes pour rendre visibles les réalités dont nous parlons. Il faudrait « une idée, un fait, une image ».

Certains réseaux locaux, comme le collectif de Paris XVIIIe, ont entrepris un gros travail de sensibilisation avec les documents du national. Le fait de s'identifier comme collectif local des associations citoyennes (où solidaires, comme dans le Gard) permet de pouvoir expliquer plus facilement que les difficultés de chaque association résultent d'une situation globale.

Expliciter le sens de l'action associative

Plusieurs participants ont insisté sur le sens et la portée des mesures qui s'annoncent. La remise en cause des financements associatifs conduit à une période dangereuse pour la démocratie et le lien social. Les associations ont un rôle essentiel par rapport à l'accès aux droits fondamentaux. Par exemple :

- l'accueil des personnes accidentées de la vie ou en difficulté doit être accessible à tous, ce qui exclut la sélection des personnes par leur solvabilité (mais quand discours officiel propose aux associations de « développer leurs ressources privées », c'est ce qu'il demande !) ;
- l'accueil des étrangers, le droit au logement, le soutien des jeunes en grande difficulté constituent des droits qui ne sont plus assurés si les associations ne peuvent plus jouer leur rôle.

Pour les collectivités locales, le choix de soutenir ou non les associations est une question très politique, qui traduit le soutien de la municipalité au lien social, son rapport à la culture et à la participation des citoyens, l'acceptation ou la peur du débat.

Les réseaux ont une responsabilité d'information, mais aussi un rôle de pédagogie de la citoyenneté, en montrant aux associations et aux citoyens la portée globale et le sens de leur action, ainsi que les causes des problèmes qui les empêchent d'agir au service du bien commun. Cette prise de conscience est nécessaire pour résister au discours disant qu'il n'y a pas d'alternatives, qu'il faut accepter la fatalité, la concurrence et travailler à « de nouveaux modèles économiques », sous-tendu sans ressources publiques.

L'action dans les prochaines semaines

Compte tenu de ce premier échange, les participants pensent qu'il est urgent de poursuivre le travail en commun et d'élargir la mobilisation. Quatre actions sont proposées dans l'immédiat pour amorcer une dynamique.

Des analyses plus précises par secteur

L'équipe du CAC a réalisé une analyse globale de la situation. Celle-ci est nécessaire et indispensable. Mais elle doit être complétée par des analyses par secteurs, afin de rendre concret une description qui tienne compte de la diversité des situations. C'est déjà ce que nous avons fait ce soir et cela est très éclairant. Mais nous avons besoin d'analyses un peu plus développées. C'est pourquoi **il est demandé à chacun des réseaux présents ou intéressés, à chaque association qui le peut, de faire un document d'une à deux pages (au minimum) pour décrire la situation de son réseau et de son secteur, apporter un certain nombre d'exemples, tracer des perspectives d'évolution au regard des bouleversements programmés, faire des propositions en indiquant ces documents peuvent être rendu publics.**

La synthèse de ces différentes analyses permettra d'aller plus loin dans la connaissance des situations associatives et d'être beaucoup plus forts dans la communication en apportant des exemples concrets.

Un dossier d'appui pour l'information locale et nationale

Le CAC projette d'établir dans les prochains jours des versions résumées des principaux documents déjà produits et un dossier d'appui en quatre pages, sous une forme accessible et pédagogique, qui permette d'informer facilement les associations et les citoyens. Ces documents pourront être complétés par des tracts. Il est également possible de mutualiser les outils produits localement.

Sur le site du collectif, on pourra trouver également des fonds de dossiers sur les deux questions principales (la rigueur et la démocratie) ainsi que sur les simplifications administratives, un peu plus tard sur la loi ESS, le renforcement de l'autonomie associative et les chartes d'engagements réciproques (comme des outils de mise en œuvre de nouvelles relations entre associations et collectivités).

Une journée de d'échanges et de mobilisation le 3 octobre

Il est décidé d'orienter la journée du 3 octobre vers une poursuite de la réflexion collective pour savoir vers quoi nous voulons aller et comment nous voulons agir ensemble. L'objectif est de produire des orientations et un programme d'action permettant de répondre à l'urgence et de créer une dynamique commune.

Quelques personnes se sont proposées pour relire le programme de la journée du 3 octobre, qui doit partir très rapidement.

Développer des actions communes pour établir un rapport de forces

La journée du 3 octobre permettra de débattre des actions communes nécessaires pour construire un rapport de forces. Certains ont souligné que c'est maintenant qu'il faut agir, car les décisions en cours sont porteuses d'un vrai choix de société. Pour cela plusieurs pistes d'action ont été proposées :

- Lancer un grand appel national allant au-delà des seules associations pour alerter l'opinion sur les conséquences des décisions en cours et formuler des demandes.
- Pour le budget 2015, pourquoi ne pas aller manifester devant le Parlement, rencontrer les députés ?
- Pourquoi ne pas faire une grève nationale des associations, ou des grèves thématiques, par exemple des associations travaillant sur les rythmes scolaires à titre bénévole, pour montrer qu'elles occupent une place importante ?
- Pourquoi ne pas boycotter certaines instances de participation quand elles ne servent à rien si ce n'est à légitimer une action publique qui atomise par ailleurs la vie associative.

En conclusion

Cette réunion a permis de créer une dynamique commune très importante pour l'avenir, vu le nombre de participants réunis en si peu de temps et la liste des réseaux excusés qui ont souhaité être associés à la démarche. Mais cette dynamique dépend de l'engagement de chacun pour la faire avancer. Le Collectif des associations citoyennes n'est pas une entité puissante avec des dizaines de permanents. Ce sera la participation de chacun à une action commune qui sera déterminante. **Rendez-vous est donc pris pour le 3 octobre afin de poursuivre cette réflexion.**